

Envoyé en préfecture le 25/06/2021 REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPA Reçu en préfecture le 25/06/2021 Affiché le

ID: 024-200040392-20210612-DD2021_084-DE

LE GRAND PERIGUEUX 1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021 084

Nombre	
de membres	du conseil
en exercice	83
Présents	38
Votants	56
Pouvoirs	18

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 4 juin 2021

LE 12 juin 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DIVERSES MESURES DE RESSOURCES HUMAINES: CRÉATION, TRANSFORMATION DE POSTES ET MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

PRESENTS:

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. CHAPOUL, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S):

Mme BOUCAUD, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. VIROL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS

POUVOIR(S):

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU

M. LACOSTE donne pouvoir à M. MARTY

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE

M. MOISSAT donne pouvoir à M. PROTANO

Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE

M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU

Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU

Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD

M. PARVAUD donne pouvoir à M. BIDAUD

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER

Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET

M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT

M. CAREME donne pouvoir à Mme COURAULT

Mme LANDON donne pouvoir à Mme GONTHIER

Mme MARCHAND donne pouvoir à M. BOURGEOIS

M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY

Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FRANCESINI

M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021 2021 084

Affishé le MATION DE **755** ET ID : 024-200040392-20210612-DD2021_084-DE

DIVERSES MESURES DE RESSOURCES HUMAINES: CRÉATION, TRA MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération en date du 25 mars 2021, le conseil communautaire à approuvé un nouveau tableau des effectifs dont les évolution prennent en compte la réorganisation des services de l'agglomération et son nouvel organigramme.

Qu'il convient aujourd'hui de mettre à jour ce document pour permettre de répondre aux besoins de service. Il convient également de mettre à jour l'organigramme pour notamment tenir compte de la structuration de la direction de l'Eau qui avait été insuffisamment précisée.

Modification du tableau des effectifs :

- transformation d'un emploi à temps non complet de 31h40mn en un emploi à temps complet de 35h à la micro-crèche de Mensignac, pour faire suite à la réorganisation/mutualisation de l'encadrement des crèches de Marsac, Mensignac et micro-crèche de La Chapelle-Gonaguet (non remplacement d'une directrice partie à la retraite l'année dernière) d'une part et au décès d'un agent en poste d'autre part. Il correspondrait au cadre d'emplois d'adjoints techniques ou adjoints d'animations pour assurer les fonctions d'agent polyvalent (office, entretien ménager, accueil)
- transformation d'un emploi à temps non complet de 28h en un emploi à temps complet de 35h. Il correspond au cadre d'emplois des adjoints d'animation pour assurer les fonctions d'agent d'accueil petite enfance
- transformer un emploi vacant relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (catégorie A), au sein de la direction EAU, en emploi relevant du cadre d'emplois des attachés (catégorie A) qui sera plus adapté au profil de poste recherché et aux besoins générés par la création de la régie assainissement, ainsi que du syndicat Eau Coeur du Périgord
- création de 2 emplois à temps complet correspondant à la fonction d'agent d'accueil petite enfance ou d'auxiliaire de puériculture et relevant respectivement du cadre d'emplois des adjoints d'animation ou d'auxiliaires de puériculture à la crèche Maison du Petit Prince à Coulounieix-Chamiers. Deux agents de la CAF font valoir leurs droits à la retraite en juin et juillet 2021, il faut donc les remplacer par des agents du Grand Périgueux.

Considérant que par ailleurs, l'évolution de carrière de certains agents nécessite également la transformation de leurs emplois comme suit :

- Service de la petite enfance : un agent d'accueil petite enfance remplit les conditions pour une intégration directe dans le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture au lieu du cadre d'emplois des adjoints d'animation occupé actuellement
- Service de l'enfance : un agent est inscrit sur liste d'aptitude à la promotion interne pour accéder au grade d'agent de maîtrise (engagement de la commune avant le transfert de l'agent au Grand Périgueux). L'emploi occupé relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, il doit être transformé en emploi relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Que pour ces situations, la valeur professionnelle des agents est reconnue et les postes détenus sont en adéquation avec le grade obtenu.

Que ce dossier a fait l'objet d'une présentation et avis en comité technique le 8 juin 2021.

Modification de l'organigramme

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le

ID: 024-200040392-20210612-DD2021_084-DE

Considérant que lors de la présentation et du vote du nouvel organigramme de l'agglomération, il avait été omis de préciser que la Direction de l'Eau était structurée en deux services, celui de l'eau en charge notamment de l'eau potable et celui de l'assainissement en charge de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Que cette précision porte donc à 13 le nombre de services de l'agglomération.

Que par ailleurs, un problème de forme dans le visuel de l'organigramme a été relevé puisque les liens reliant la mission « Évaluation et contrôle des organismes extérieurs » avec les Directions de la Communication et de l'Administration et Démocratie peuvent laisser penser qu'il existe une relation à caractère hiérarchique entre eux alors que ce n'est nullement le cas.

Qu'il est donc proposé de :

- transformer deux emplois en temps non complet en emplois à temps complet ;
- créer deux emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation et/ou d'auxiliaires de puériculture ;
- transformer un emploi relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en cadre d'emplois des attachés ;
- transformer 2 emplois pour un changement de cadre d'emplois dans le cadre de la valorisation des parcours professionnels des agents ;
- d'adopter les nouvelles modifications de l'organigramme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

- Décide de transformer deux emplois à temps non complet (31h40mn et 28h) en emplois à temps complet, relevant respectivement du cadre d'emplois des adjoints techniques et des adjoints d'animations ;
- de créer deux emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation et/ou d'auxiliaires de puériculture (recrutement de contractuel possible) ;
- de transformer un emploi relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en emploi relevant du cadre d'emplois des attachés ;
- de transformer un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation en emploi relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture ;
- de transformer un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques en emploi relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 1/7/2021, pour tous ces changements;
- de prévoir les crédits nécessaires ;
- d'adopter l'organigramme modifié ;

Autorise le Président à signer les documents nécessaires

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021 Reçu en préfecture le 25/06/2021 2021 084

Délibération publiée le 24/06/2021	Pour extrait confo
Délibération certifiée exécutoire à compter du 24/06/2021	Périgueux, le 24/06/2021
	Le Président, Jacques AUZOU